Image not found or type unknown

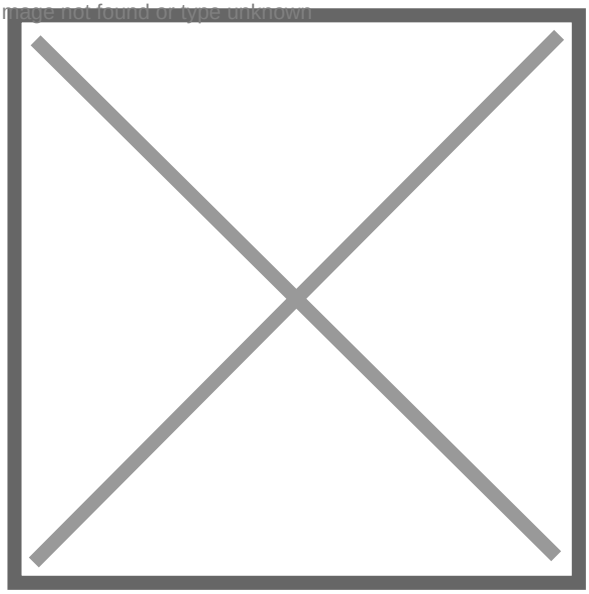

Liquidation entreprise de mon ancien employeur

Par **micka 68**, le **01/05/2014** à **16:26**

Bonjour,
Il ya environ 3 ou 4 ans, le collègue d'un de mes amis à ouvert une société en nom propre, j'ais décidé de travaillé pour lui.
Au départ ne sachant pas si il voulait faire une Sarl, ou si il pouvait me prendre de suite en tan que salarié, dans son Eurl, je me suis également inscris en tan que société aussi au registre des commerce, (car un peu novice dans le domaine) le temps qu'il se décide, mais finalement pour rien car je n'ais exercé aucune activité sous mon nom, j'ais d'ailleurs radié cette société 7 mois après, car elle n'exercé aucune activité (après avoir payer RSI, et autre frais d'immatriculation, que l'on paye à la création) car il m'avait finalement pris en tans que simple salarié, dans sa société en nom propre.
Plusieurs mois âpres sa société, avait du mal, et du coup pendant plusieurs mois, je n'est toucher aucuns salaire, heureusement j'étais hébergé a titre gratuit cher mes beaux parents…
Je continuais à aller travaillé pensant que sa allait aller mieux avec le temps et que j'aurais mes salaires en retard, plus tard.
Sa société, est finalement été placé en liquidation judiciaire (il ya 2ans), j'ais donc effectuer les démarche pour récupéré mes salaires que l'on me devait auprès du liquidateur, ils m'ont finalement bien été remboursés ainsi qu'un autre employé qui comme moi avait été patient.
Mon employeur avait du coup arrêter de payer son crédit maison et autre rsi, ursaff, du faite de cette liquidation, étant donner qu'il était en nom propre (donc logiquement saisi des bien personnel…).
A l'heure d'aujourd'hui rien ne lui à été saisie, la procédure cour toujours, mais j'ais appris qu'il risque d'être poursuivit, car on le soupçonne d'avoir volontairement fait couler sa société, je ne sais pour quelle raison…

Ma question est donc la suivante, risque t'on de me reprocher d'avoir continué à travaillé

environ 5 mois, sans avoir mon salaire de suite, de l’avoir en gros enfoncé ou me reprocher autre chose, je ne sais pas, sachant que je n’étais qu’un simple salarié de cette société et je voulais juste être patient car je sais que ce n’est pas évident de créer sa société et de ce lancer je pensais qu’il allait pouvoir redresser un peu son entreprise avec un peu de temps.

Merci d’avance pour votre réponse
Cordialement

Par **alterego**, le **01/05/2014** à **17:57**

Bonjour,

Cette "*aventure*" est celle, classique, de deux *"bras cassés"*, excusez-moi cette expression, qui ont voulu tenter leur chance avec comme résultat des fortunes diverses pour chacun.

Pourquoi voudriez-vous qu'on vous reproche quelque chose si vous n'avez rien fait pouvant engager votre responsabilité ou si ***"le collègue d’un de mes amis"*** ne cherche pas à vous mettre en cause ?

Quoique ***"je me suis également inscris en tan que société aussi au registre des commerce, (car un peu novice dans le domaine) le temps qu’il se décide, mais finalement pour rien car je n’ais exercé aucune activité sous mon nom"*** n'interdit pas de penser que ces faits pourraient ouvrir une porte à son défenseur.

Cordialement

Par **micka 68**, le **01/05/2014** à **18:12**

Merci pour cette réponse, rapide en plus.

Non rien n'a me reproché du tout? tous es dans mon message précédent, mais je demande comme ça, car je ne suis plus en bon terme avec cette personne depuis cette histoire, ayant réclamé mes salaires..., donc je me posais la question au cas ou il décidait de ce venger, en essayant de me mettre dans son histoire...

C'est pour cela que je voulais quelques avis.

Cordialement

Par **alterego**, le **01/05/2014** à **20:12**

Alors dormez tranquille, mais rappelez-vous que s'incrire au RCS, à la Chambre des Métiers ou autres n'est jamais une action anodine.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Cordialemenr

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés